Réseau Haies France
Amendement Projet de loi de finances 2026

Amendement n°1 : Pacte Haies à 50M€

PLF POUR 2026 -
(Seconde partie)

AMENDEMENT N°

ARTICLE 49
ÉTAT B
Mission « Agriculture, alimentation, forêt et affaires rurales »

Modifier ainsi les autorisations d'engagement :

		(en euros)
Programmes	**+**	**-**
Compétitivité et durabilité de l'agriculture, de l'agroalimentaire et de la forêt	*43 000 000*	*0*
Sécurité et qualité sanitaires de l'alimentation	*0*	*0*
Conduite et pilotage des politiques de l'agriculture *Dont titre 2*	*0*	*0*
Allègements du coût du travail en agriculture (TODE-AG)	*0*	*43 000 000*
TOTAUX	*43 000 000*	*43 000 000*
SOLDE	*0*	*0*

Modifier ainsi les crédits de paiement :

		(en euros)
Programmes	**+**	**-**
Compétitivité et durabilité de l'agriculture, de l'agroalimentaire et de la forêt	*13 700 000*	*0*
Sécurité et qualité sanitaires de l'alimentation	*0*	*0*
Conduite et pilotage des politiques de l'agriculture *Dont titre 2*	*0*	*0*
Allègements du coût du travail en agriculture (TODE-AG)	*0*	*13 700 000*
TOTAUX	*13 700 000*	*13 700 000*
SOLDE	*0*	*0*

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement vise à **revenir sur la baisse de financement du Pacte en faveur de la haie, et à porter son budget à 50M€ en AE, afin de garantir une continuité dans la dynamique de plantation et de gestion durable.**

Pour cela il abonde de 43M€ en AE et de 13,7**M€ en CP** la ligne budgétaire qui lui est consacrée (qui serait actuellement fixée à 7M€ en AE et 27,9 M€ en CP dans le présent projet de loi de finances, d'après l'audition du Ministère de l'Agriculture et de la Souveraineté Alimentaire par la commission des affaires économiques de l'Assemblée nationale).

La haie n'a plus à démontrer son intérêt pour l'agriculture et les territoires : outil agronomique pour les agriculteurs, rempart face aux inondations et à la sécheresse, puits de carbone, espace de biodiversité, ressource bois énergie... elle est un levier essentiel pour la transition agroécologique.

Le Gouvernement avait fixé en 2023, via le Pacte en faveur de la haie, un objectif clair de +50 000km nets pour 2030 et s'était **engagé à financer cette trajectoire, à hauteur de 110M€ par an, pour au moins 3 ans,** donnant un vrai cap politique pour sa mise en œuvre.

Alors que 79M€ ont été engagés en 2024, le budget alloué au pacte avait été fortement réduit en 2025. Des appels à projets pour la gestion durable et la valorisation des haies (animation territoriale et investissement pour la valorisation) ont été publiés mi-septembre par les DRAAF, mais avec une annulation des financements

pour la plantation. La somme globale de ces ppels à projets n'a pas été publiée par le Ministère de l'Agriculture et de la Souveraineté Alimentaire, mais elle est globalement très en deçà de l'engagement initialement annoncé.

Les besoins ont pourtant été constatés sur les territoires, comme le démontrent les enveloppes engagées en 2024 :

- 22,4 M€ pour l'animation territoriale et l'accompagnement des agriculteurs (Appel à projets « Soutien à l'animation pour la plantation de haies et pour la gestion durable des haies » porté par les DRAAF).

- 46,9M€ pour l'investissement pour la plantation de haies (Appel à projets « Investissement pour la plantation » - porté par les DRAAF).

Cet amendement propose pour 2026 une somme de 50 M€ en AE pour le Plan Haies, avec la répartition suivante :

- **Pour l'animation en faveur de la plantation et de la gestion durable :** 22M€ en AE, afin de correspondre à l'enveloppe engagée en 2024.
- **Pour l'investissement pour la plantation de haies :** 28M€ en AE, ce qui correspond à 60% de l'enveloppe de 2024. En effet, en 2024, les plantations étaient prises en charge à 100% par l'État, mais un financement à 60% serait envisageable, avec la possibilité de s'appuyer sur des cofinancements des Régions et de promouvoir une bonne articulation des dispositifs locaux et nationaux.

Ces 50M€ correspondent également à la somme qui avait fait consensus pour 2025 au sein des parlementaires : le PLF 2025 prévoyait initialement 30M€, auquel les parlementaires avaient ajouté 20M€ via un amendement voté en Commission Mixte Paritaire.

Cet amendement vise donc à garantir une continuité du Pacte Haies, afin d'atteindre les objectifs de +50 000km nets de linéaire et +100 000 km de haies en gestion durable pour 2030, **inscrits dans l'article 38 de la loi d'orientation pour la souveraineté alimentaire et le renouvellement des générations en agriculture (LOSARGA) du 25 mars 2025.**

Cet amendement vise ainsi une logique de responsabilité budgétaire :

- Il s'agit de **capitaliser sur un dispositif qui a fait ses preuves sur le terrain et de maintenir une dynamique lancée sur les territoires.**
- Il s'agit **aussi d'un investissement pour la résilience face aux aléas climatiques,** alors que les haies sont un outil de prévention des crues, de l'érosion des sols et de la sècheresse, dont le coût pour la collectivité est de plus en plus élevé.

Cette continuité budgétaire est également essentielle pour les territoires :

- **Depuis le lancement du Pacte, des milliers d'agriculteurs** ont répondu présents partout en France pour s'engager à implanter des haies sur leurs fermes, et ont besoin d'accompagnement.

- **Les pépinières ont investi et adapté leur capacité de production pour répondre aux objectifs du Pacte.**
- **Des centaines de structures sur tous les territoires (Parcs Naturels régionaux, Fédérations des chasseurs, Syndicats de Bassins versants, Chambres d'Agriculture, associations dédiées à l'arbre et à la haie, CPIE...)** se sont mobilisées. Beaucoup ont pour cela créé des emplois, dont la pérennisation est menacée.
- Le Pacte pour la haie est parfois venu se substituer à des dispositifs régionaux existants, qui se sont effacés, dans un souci de complémentarité des dépenses publiques. **L'effacement de ces dispositifs locaux, couplés à cette baisse du budget d'État risque de fragiliser l'écosystème**.

Cet engagement pour la continuité du Pacte correspond également à ceux pris dans la stratégie nationale biodiversité, la stratégie nationale bas carbone et la stratégie Nationale de Mobilisation de la Biomasse.

Afin de garantir sa recevabilité financière, cet amendement propose les mouvements de crédits suivants :

- Il abonde la sous-action *29.01 « Plan haies »* de l'action 29 *« Planification écologique »* du programme 149 «*Compétitivité et durabilité de l'agriculture, de l'agroalimentaire et de la forêt*» à hauteur de 43 millions d'euros en autorisations d'engagement, et de 13,7 millions d'euros en crédits de paiement.

- En conséquence il minore l'action 01 « Allègements de cotisations et contributions sociales » du programme 381 « Allègements du coût du travail en agriculture (TODE-AG)» à hauteur de 43 millions d'euros en autorisations d'engagement, et de 13,7 millions d'euros en crédits de paiement.

Néanmoins, l'intention de cet amendement n'est pas de réduire les moyens affectés à ce programme, le Gouvernement étant appelé à lever le gage.

NB : La somme élevée mentionnée en CP s'explique par le paiement des sommes engagées via les appels à projets 2024 et 2025, qui restent à solder en 2026.

Amendement n°2 : Pacte Haies à 22M€

PLF POUR 2026 -
(Seconde partie)

AMENDEMENT N°

ARTICLE 49
ÉTAT B
Mission « Agriculture, alimentation, forêt et affaires rurales »

Modifier ainsi les autorisations d'engagement :

		(en euros)
Programmes	**+**	**-**
Compétitivité et durabilité de l'agriculture, de l'agroalimentaire et de la forêt	*15 000 000*	*0*
Sécurité et qualité sanitaires de l'alimentation	*0*	*0*
Conduite et pilotage des politiques de l'agriculture *Dont titre 2*	*0*	*0*
Allègements du coût du travail en agriculture (TODE-AG)	*0*	*15 000 000*
TOTAUX	*15 000 000*	*15 000 000*
SOLDE	*0*	*0*

Modifier ainsi les crédits de paiement :

		(en euros)
Programmes	**+**	**-**
Compétitivité et durabilité de l'agriculture, de l'agroalimentaire et de la forêt	*2 100 000*	*0*
Sécurité et qualité sanitaires de l'alimentation	*0*	*0*
Conduite et pilotage des politiques de l'agriculture *Dont titre 2*	*0*	*0*
Allègements du coût du travail en agriculture (TODE-AG)	*0*	*2 100 000*
TOTAUX	*2 100 000*	*2 100 000*
SOLDE	*0*	*0*

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement de repli vise à **revenir sur la baisse de financement du Pacte en faveur de la haie, et à porter son budget à 22M€ en AE afin de financer l'animation pour la plantation et la gestion durable.**

Pour cela il abonde de 15M€ en AE et de 2,1**M€ en CP** la ligne budgétaire qui lui est consacrée (qui serait actuellement fixée à 7M€ en AE et 27,9 M€ en CP dans le présent projet de loi de finances, d'après l'audition du Ministère de l'Agriculture et de la Souveraineté Alimentaire par la commission des affaires économiques de l'Assemblée nationale).

La haie n'a plus à démontrer son intérêt pour l'agriculture et les territoires : outil agronomique pour les agriculteurs, rempart face aux inondations et à la sècheresse, puits de carbone, espace de biodiversité, ressource bois énergie... elle est un levier essentiel pour la transition agroécologique.

Le Gouvernement avait fixé en 2023, via le Pacte en faveur de la haie, un objectif clair de +50 000km nets pour 2030 et s'était **engagé à financer cette trajectoire, à hauteur de 110M€ par an, pour au moins 3 ans,** donnant un vrai cap politique pour sa mise en œuvre.

Alors que 79M€ ont été engagés en 2024, le budget alloué au pacte avait été fortement réduit en 2025. Des appels à projets pour la gestion durable et la valorisation des haies (animation territoriale + investissement pour la valorisation) ont été publiés mi-septembre par les DRAAF, mais avec une annulation des financements

d'investissement pour la plantation. La somme globale de ces appels à projets n'a pas été publiée par le Ministère de l'Agriculture et de la Souveraineté Alimentaire, mais elle est globalement très en deçà de l'engagement initialement annoncé.

Les besoins ont pourtant été constatés sur les territoires, comme le démontrent les enveloppes engagées en 2024 :

- 22,4 M€ pour l'animation territoriale et l'accompagnement des agriculteurs (Appel à projets « Soutien à l'animation pour la plantation de haies et pour la gestion durable des haies » porté par les DRAAF).
- 46,9M€ pour l'investissement pour la plantation de haies (Appel à projets « Investissement pour la plantation » - porté par les DRAAF).

Cet amendement propose donc pour 2026 de dédier une somme de 22 M€ en AE pour le Plan Haies, afin de reconduire un appel à projets « Soutien à l'animation pour la plantation de haies et pour la gestion durable des haies » **.**

Cet amendement de repli prend acte de la décision du Gouvernement de cesser les financements État pour de la plantation, au motif que cette action serait financée par le FEADER et des programmes régionaux (ce qui n'est pas le cas pour tous les territoires).

Cependant, il vise à rappeler que sans un volume minimal de crédits d'animation territoriale en faveur de la haie (accompagnement des agriculteurs, soutien aux actions collectives locales), la dynamique du Pacte ne pourra pas perdurer.

Certes, l'investissement à la plantation de haies peut être financé dans certains territoires par le FEADER, des fonds privés, des programmes régionaux ou locaux. Mais il faut un budget d'animation qui permettra de financer le temps d'accompagnement nécessaire pour mobiliser ces fonds (montage des dossiers, accompagnement des agriculteurs, conseils…).

Par ailleurs, ces financements du Pacte font consensus sur le terrain : rappelons que, lors des débats du PLF 2025 les parlementaires avaient adopté un amendement à +20M€ en Commission Mixte Paritaire.

Cet amendement vise donc à garantir une continuité minimale du Pacte Haies.

Il est en cohérence avec les objectifs de +50 000 km nets de linéaire et +100 000 km de haies en gestion durable pour 2030, **inscrits dans l'article 38 de la loi d'orientation pour la souveraineté alimentaire et le renouvellement des générations en agriculture (LOSARGA) du 25 mars 2025.**

Cet amendement vise ainsi une logique de responsabilité budgétaire :

- Il s'agit de **capitaliser sur un dispositif qui a fait ses preuves sur le terrain et de maintenir une dynamique lancée sur les territoires.**
- Il s'agit **aussi d'un investissement pour la résilience face aux aléas climatiques,** alors que les haies sont un outil de prévention des crues, de l'érosion des sols et de la sécheresse, dont le coût pour la collectivité est de plus en plus élevé.

Cette continuité budgétaire est également essentielle pour les territoires :

- **Depuis le lancement du Pacte, des milliers d'agriculteurs** ont répondu présents partout en France pour s'engager à implanter des haies sur leurs fermes, et ont besoin d'accompagnement.
- **Les pépinières ont investi et adapté leur capacité de production pour répondre aux objectifs du Pacte.**
- **Des centaines de structures sur tous les territoires (Parcs Naturels régionaux, Fédérations des chasseurs, Syndicats de Bassins versants, Chambres d'Agriculture, associations dédiées à l'arbre et à la haie, CPIE...)** se sont mobilisées. Beaucoup ont pour cela créé des emplois, dont la pérennisation est menacée.
- Le Pacte pour la haie est parfois venu se substituer à des dispositifs régionaux existants, qui se sont effacés, dans un souci de complémentarité des dépenses publiques. **L'effacement de ces dispositifs locaux, couplés à cette baisse du budget d'État risque de fragiliser l'écosystème**.

Cet engagement pour la continuité du Pacte correspond également à ceux pris dans la stratégie nationale biodiversité, la stratégie nationale bas carbone et la stratégie Nationale de Mobilisation de la Biomasse.

Afin de garantir sa recevabilité financière, cet amendement propose les mouvements de crédits suivants :

- Il abonde la sous-action *29.01 « Plan haies »* de l'action 29 *« Planification écologique »* du programme 149 «*Compétitivité et durabilité de l'agriculture, de l'agroalimentaire et de la forêt*» à hauteur de 15 millions d'euros en autorisations d'engagement, et de 2,1 millions d'euros en CP.

- En conséquence il minore l'action 01 « Allègements de cotisations et contributions sociales » du programme 381 « *Allègements du coût du travail en agriculture (TODE-AG)*» à hauteur de 15 millions d'euros en autorisations d'engagement, et de 2,1 millions d'euros en CP.

Néanmoins, l'intention de cet amendement n'est pas de réduire les moyens affectés à ce programme, le Gouvernement étant appelé à lever le gage.

NB : La somme élevée mentionnée en CP s'explique par le paiement des sommes engagées via les appels à projets 2024 et 2025, qui restent à solder en 2026.